



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 janvier 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 20 janvier 2011, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 25 janvier 2011 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 13

M. Gérard ZIPPERT, maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, adjoints, MMES et MM. Romain BURRUS, Annie MICHEL, Etienne ADLOFF, Maximilien ZAEPFFEL, Pierre-Nicolas MERSIOL, Philippe SCHUHLER, Myriam WINKLER, Olivier KEMPF, Jean-Marie GLEITZ

Absents excusés : 6

Mme Christiane SCHEPPLER qui donne procuration à Gérard ZIPPERT
M. Sébastien ROSSI, qui donne procuration à Michel DIETRICH
Mme Corinne HOFF, qui donne procuration à Etienne ADLOFF
Mme Anne-Marie BELENFANT, qui donne procuration à Sabine LEISER
M. Guy JACOB, qui donne procuration à Claude HAULLER
Pierre LEVYCKYJ,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Claude HAULLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

ordre du jour

1. Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2010 2
2. Attribution du marché de réfection de la rue de la porte Haute et de la rue des teinturiers. 2
3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011..... 3
4. Zone artisanale du Wasen -Vente des lots n° 9 et 10 à la SCI « Chai du tonnelier » 3
5. Dénomination de la rue de Kientzville - changement de dénomination (délib du 12/06/2006 4
6. Personnel communal - Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion 4
7. Indemnité de stage 4
8. Divers 4
- a) Droit de préemption urbain 4
- b) Foyer culturel G. MEYER 5
- c) Diagnostic - accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux..... 5
- d) Changement d'assureur 5
- e) Préparation budgétaire - Prochaines réunions 5

1. Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2010

Le procès verbal du 19 octobre 2010, et transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2. Attribution du marché de réfection de la rue de la porte Haute et de la rue des teinturiers

Vu les réunions de la Commission des marchés publics du vendredi 21 janvier 2011 et du mardi 25 janvier 2011 ; qui avaient pour objet l'ouverture et l'analyse des plis du marché en procédure adaptée d'aménagement de la Voirie : Rue de la Porte Haute et rue des Teinturiers,

Entendu le rapport d'analyse du bureau du MOE et la proposition d'attribution de la Commission,

Vu que les crédits inscrits au budget en 2010 pour ces travaux s'élevaient à 200 000 € TTC

Vu les prix inférieurs de 20 % aux estimations du bureau de MOE,

Le Conseil Municipal décide,

- De réaliser les travaux en tranche ferme et conditionnelle
- D'attribuer le marché comme suit :

		Entreprise	Coût HT
Lot 1 : VOIRIE	Tranche ferme : Rue de la Porte Haute □	DENNI LEGOLL	98.373,00 €
	Tranche conditionnelle : Rue des Teinturiers □	Griesheim près Molsheim	33.260,70 €
	TOTAL		131.633,70 €
Lot 2 : GENIE CIVIL ECLAIRAGE PUBLIC	Tranche ferme : Rue de la Porte Haute □	CRESA Eichhoffen	17.564,50 €
	Tranche conditionnelle : Rue des Teinturiers □		9.487,50 €
	TOTAL		27.052,00 €
Lot 3 : FOURNITURE DE POINTS LUMINEUX	Tranche ferme : Rue de la Porte Haute □	CRESA Eichhoffen	11.858,00 €
	Tranche conditionnelle : Rue des Teinturiers □		6.774,00 €
	TOTAL		18.632,00 €
	TOTAL DES TRAVAUX	Tranche ferme	127 795,50
		Tranche conditionnelle	49 522,20
	TOTAL GLOBAL (toutes tranches)		177 317,70
	TOTAL TTC		212 071,97

- De charger le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil général du Bas-Rhin et de signer toutes les pièces afférentes au marché

- Valide le plan de financement qui suit :

Dépenses

Montant des travaux HT	177 317,70
Mission MOE	5 000,00
Frais insertion AAPC	845,00
Arpentage	1 178,00
Total HT	184 340,70

Recettes

subvention de 19 % du Conseil général (sur les travaux de voirie uniquement)	15 665,50
Autofinancement	168 675,20

3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011

Préalablement au vote du budget 2011, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

A savoir :

Chap 21 : 151 000 €

M. le Maire demande au Conseil municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget 2011.

4. Zone artisanale du Wasen -Vente des lots n° 9 et 10 à la SCI « Chai du tonnelier »

M. Claude HAULLER, adjoint au Maire quitte la salle

Vu la demande de la SCI « Chai du tonnelier » représentée par Claude HAULLER d'acquérir les parcelles 9 et 10 d'une superficie respective de 15,56 ares et de 21,26 ares dans la zone artisanale du Wasen ;

Le Conseil municipal après délibération et vote,
Décide de céder les lots 9 et 10 d'une superficie respective de 15,56 ares et de 21,26 ares, au prix de 2400 € HT l'are ;
Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes.

Le maire souhaite que la vente des parcelles attribuées par le conseil soit actée au conseil au cours du 1^{er} semestre 2011.

M. Claude HAULLER réintègre à nouveau l'assemblée.

5. Dénomination de la rue de Kientzville - changement de dénomination (délibération du 12/06/2006

- Vu que le tableau de classement des chemins et des voies dans la voirie communal, validé par le Conseil municipal le 11 juin 1998, a dénommé rue de Kientzville le chemin rural qui mène à Kientzville ;
- Vu qu'une deuxième rue de Kientzville a été créée par délibération du Conseil municipal du 12 juin 2006, qui décide de dénommer ainsi la rue reliant la rue Meymatt à la zone des hangars agricoles ;

Etant donné que le seul riverain habitant à cet endroit n'a pas eu connaissance de cette nouvelle dénomination et que l'adresse à laquelle il déclare habiter est la rue Meymatt ;

Vu la proposition de la commission administrative réunie le 18 janvier 2011, de rebaptiser la rue :

- Rue du Geispel
- Ou Rue des Hangars

Mais le Conseil municipal faisant remarquer que la dite rue se trouve à proximité d'un lieu appelé le « Bolloch »,

Décide après délibération et vote,

de rebaptiser ladite rue « rue du Bolloch », avec effet immédiat

6. Personnel communal - Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion

M. l'adjoint Claude HAULLER expose que le Contrat Unique d'Insertion, d'une durée de un an de Monsieur Robert ERLNBACH s'achève le 21/02/2011.

Vu la proposition de Pôle emploi de reconduire le contrat sur une durée de un an avec une aide de 75 %, qui portera sur 20 heures de travail pour un total de 24 heures travaillée ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission administrative ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- Décide de renouveler le CUI de M. Robert ERLNBACH, pour une durée de 1 an du 22/02/2011 au 21/02/2012, à raison de 24 heures hebdomadaires de travail ;
- Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes.

7. Indemnité de stage

Une stagiaire, Melle Vanessa WEIBEL, étudiante en licence des collectivités territoriales à Sélestat effectue un stage de 280 heures du au février 2011 à raison de 2 jours par semaine et effectue un travail de qualité pour le service administratif.

Pour une durée mensuelle de travail de 151,67 heures, la franchise de cotisation en 2011 à l'URSSAF est de $22 \text{ €} \times 12, 5 \% \times 151,67 = 417,09 \text{ €}$
(soit une rémunération horaire maximale de 2,74 €).

Vu la proposition de la Commission administrative ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

- Décide de lui verser deux mensualités - une au mois de janvier et l'autre au mois de février, d'une somme de 375 € soit un total de 750 €.

8. Divers

a) Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Vente de M. Pascal LOOS et son épouse à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 55,28 ares au lieu-dit Stiermatten

- Vente de M. SCHNELL André et son épouse à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 30,77 ares au lieu-dit Stiermatten
- Vente de M. GISSELBRECHT Laurent et son épouse à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 26,97 ares au lieu-dit Stiermatten
- Vente de M. MEYER René et son épouse à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 118,63 ares au lieu-dit Kuehlager
- Vente de M. WEISS Georges et son épouse à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 289,89 ares au lieu-dit Kuehlager
- Vente de M. LORBER Gérard et son épouse à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 97 m² au lieu-dit Matschel
- Vente de Mme MULLER Marie-Madeleine à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 215,98 ares au lieu-dit Suppenmaten
- Vente de M. et Mme SCHUHLER Pierre à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 210,68 ares au lieu-dit Suppenmaten
- Vente de M. et Mme GLARNER Alfred à la CDC du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains non bâtis d'une superficie de 79,53 ares au lieu-dit Suppenmaten

b) Foyer culturel G. MEYER

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que M. BAYER du CAUE a fourni un nouvel estimatif des travaux pour la réalisation du foyer culturel G. MEYER.

L'estimatif s'élève à 794 388,00 € HT, ciblant des travaux qui pourront se réaliser en priorité. Il s'occupe de prendre contact avec toutes les instances concernées - Région, Conseil général, Fondation du patrimoine - pour connaître le montant des subventions possibles.

c) Diagnostic - accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux

La Commune a passé commande d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduites pour les bâtiments communaux qui reçoivent du public. Ce diagnostic se chiffre à 4 000 € HT.

Il est rappelé aux conseillers que les bâtiments accueillant du public devront être aux normes au 1^{er}/01/2015.

d) Changement d'assureur

Suite à l'appel public à concurrence mené en fin d'année 2010, pour trouver un nouvel assureur, la Commune est assurée depuis le 1^{er} janvier 2011 auprès de Groupama pour l'assurance :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| • De la responsabilité générale : | 1 960,91 € |
| • Des dommages aux biens : | 7 713,12 € |
| • Des véhicules : | <u>2 389,00 €</u> |
| • TOTAL | 12 063,03 € |

L'économie réalisée est de 6800 € / an (18 000 € de cotisation annuelle payée l'an passé).

e) Préparation budgétaire - Prochaines réunions

Les prochaines réunions pour voter le budget sont prévues comme suit :

- Mardi 8 février 2011 à 19 H : commission administrative et préparation du budget
- Mardi 15 février 2011 à 19 H : conseil municipal
- Lundi 21 février 2011 à 19 H : réunion de préparation du budget
- Mardi 1^{er} mars 2011 à 19 H : réunion de préparation du budget
- Mardi 15 mars 2011 à 17 h : séance du conseil municipal avec vote du budget

f) Maison des compagnons

L'adjoint Claude HAULLER explique qu'une réunion de la Commission bâtiments concernant la maison des Compagnons a eu lieu le samedi 22 janvier 2011 à 10H30.

L'échafaudage va être progressivement démonté. Il faudra signer un avenant à la fin du chantier, car nous avons dépassé la durée de pose de l'échafaudage prévue au marché.

Par ailleurs un devis pour le traitement de la charpente a également été validé.

Il a également été discuté de l'affectation de la cave et du Rez-de-chaussée surélevé du bâtiment.

Il a été proposé de réaliser, pour la promotion du tourisme local, une œnothèque dévolue à la confrérie vinique des Bienheureux du Frankstein dans la cave et des salles de réunions pour les associations au rez-de-chaussée.

Ce point fera l'objet d'une discussion à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

La séance est levée à 20H45.

Le secrétaire de séance
Claude HAULLER

Le président de séance,
Gérard ZIPPERT